

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2019 Á 20 HEURES
SEANCE ORDINAIRE

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article 121-17 du Code des Communes

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Etienne AUJARD, Maire,

Étaient présents : AUJARD E., FONBAUSTIER J., LAINEZ S., CONTENT JF., HERBODEAU M.T, FRANCIERE E., THIRION P., MOUTON F., GRASON Y.

Absents : AUCHER N., LE GOFF C

Absents excusés : CAILLOUX M. (procuration donnée à M. FONBAUSTIER J.), RAITERI M.,

- **Tarifs communaux:** ils restent inchangés pour l'année 2020.
- **Admission en non-valeur** : le CM valide la somme de 6,94€ en admission en non-valeur
- **Délibération participation citoyenne:** après lecture par Monsieur le Maire des différents courriers du préfet et de la gendarmerie, le CM approuve l'adhésion au protocole de participation citoyenne.
- **Délibération Statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne** : le CM valide les nouveaux statuts.
- **Devis rideaux salle des fêtes:** le CM prend note du premier devis et en demande un second en vue de valider la prestation.
- **Adhésion à l'agence d'attractivité de l'Indre:** Le CM vote favorablement à l'unanimité.
- **Divers** :
 - ❖ Mission Locale d'Issoudun a sollicité la commune pour avoir une structure d'accueil sur Ambrault qui a accepté. Les dates de permanence seront diffusées prochainement.
 - ❖ Rentrée scolaire : le corps enseignant est satisfait des modifications et des différents travaux effectués.
 - ❖ Le CM délibère contre la fermeture des trésoreries dans l'Indre
 - ❖ Mr Le Maire fait part aux conseillers des différentes subventions reçues pour les travaux effectués.
 - ❖ État de sécheresse : une étude va être faite pour pouvoir récupérer l'eau de la Station d'épuration pour l'arrosage des espaces verts
 - ❖ Enedis : Courrier indiquant la mise en place des compteurs LINKY sur la commune courant novembre 2019

Le Maire,